SÉANCE SPÉCIALE DU 27 SEPTEMBRE 2021, 19 H.

Lundi, le 27 septembre 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Paul Pineault.

Sont présents: Mme la conseillère Sylvie Larouche

M. le conseiller

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes <u>par M. le maire Paul Pineault</u>, pour être tenue à la Place des Fondateurs située au 155, boulevard St-David, <u>lundi</u>, le 27^e jour de septembre 2021, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Desjardins Autorisation de signatures.
- 3.0 Responsable du restaurant Aréna.
- 4.0 Ventes, servitude et échange de terrains Modification d'un signataire Résolutions 156-2017, 114-2020, 196-2020, 55-2021, 67-2021 et 145-2021.
- 5.0 Entretien d'hiver de certains chemins Secteurs urbain, ruraux et de villégiature.
- 6.0 Période de questions. Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 23e jour du mois de septembre 2021.

Daniel Hudon

Secrétaire-trésorier et directeur général

236-2021 Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 septembre 2021, 19 h.

ORDRE DU JOUR:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Desjardins Autorisation de signatures.
- 3.0 Responsable du restaurant Aréna.
- 4.0 Ventes, servitude et échange de terrains Modification d'un signataire Résolutions 156-2017, 114-2020, 196-2020, 55-2021, 67-2021 et 145-2021.
- 5.0 Entretien d'hiver de certains chemins Secteurs urbain, ruraux et de villégiature.

6.0 Période de questions. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 27 septembre 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

237-2021 <u>Desjardins – Autorisation de signatures.</u>

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau informe la Caisse Desjardins de la Rive-Nord :

- que M. le maire Paul Pineault et M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont dorénavant les représentants de la Municipalité à l'égard des comptes 42 830, 301 789, 302 000, 302 514 et 430 523 qu'elle détient;
- que ces représentants exerceront les pouvoir suivants au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale:
 - signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- qu'afin de lier la Municipalité, les représentants devront exercer leurs pouvoirs ensemble et conjointement;
- que si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faire comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière;
- que les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que le ou les représentants administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir;
- que la Caisse pourra considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

238-2021 Responsable du restaurant – Aréna.

CONSIDÉRANT que Mme Lise Devost opère le restaurant du

Centre sportif Réjean Tremblay depuis plusieurs

saisons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se déclare satisfaite des

services offerts par Mme Lise Devost.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu de renouveler pour la saison 2021-2022 l'entente intervenue avec Mme Lise Devost relative à l'opération du restaurant du Centre sportif Réjean Tremblay au même coût que la saison précédente, soit 200\$/mois. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

239-2021

Ventes, servitude et échange de terrains – Modification d'un signataire – Résolutions 156-2017, 114-2020, 196-2020, 55-2021, 67-2021 et 145-2021.

CONSIDÉRANT la démission de Mme Catherine Morissette au

poste de maire le 19 septembre 2021, minuit ;

CONSIDÉRANT les résolutions suivantes où Mme le maire Catherine Morissette était désignée comme l'une

des 2 signataires pour représenter la

municipalité:

> 156-2017

➤ 114-2020

> 196-2020

> 55-2021

▶ 67-2021

145-2021

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise le maire en poste et le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes découlant des résolutions ci-bas :

156-2017 Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
 Égouts – Centre sportif – Autorisation de

signatures.

➤ 114-2020 Vente de terrain – M. Michel Cantin – 204, rue de Banff – Régularisation d'empiétement.

> 196-2020	Démolition d'un bâtiment municipal et cession
> 055-2021	du terrain (partie lot 5 912 398). Vente d'une parcelle de terrain – Partie du lot 5 912 270 – Rue du Parc – Autorisation de
> 067-2021	signatures. Échange de terrain – 34, 4 ^e Rang – Empiétement d'un garage.
➤ 145-2021	Ventes de terrains – Résolutions 280-2020, 54-2021 et 137-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

240-2021 Entretien des chemins d'hiver – Urbain, ruraux et de villégiature.

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé le 25 août 2021 à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver de 113.55 km de chemins pour les secteurs urbain, ruraux et de villégiature pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT

les soumissions reçues le 15 septembre 2021 :

	Construction J et R Savard	Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)
- Saison 2021-2022 - Saison 2022-2023 - Saison 2023-2024	966 100,43 \$ 999 914,49 \$ 1 034 911,73 \$ 3 000 926,65 \$	783 324,67 \$ 783 324,67 \$ 783 324,67 \$ 2 349 974,01 \$
	Excavation Claude Larouche	
Saison 2021-2022Saison 2022-2023Saison 2023-2024	704 010,00 \$ 704 010,00 \$ 704 010,00 \$ 2 112 030,30 \$	

CONSIDÉRANT le pointage obtenu à la grille d'évaluation :

- Construction J et R Savard	53.65	points
- Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.)	68.28	points
- Excavation Claude Larouche	97.75	points

CONSIDÉRANT

que les soumissions reçues furent jugées conformes à l'exception de celle de Excavation Claude Larouche qui n'a pas fourni et qui ne possède pas l'autorisation de l'Autorité des marchés publics nécessaire à conclure des contrats publics de service de plus de 1 M\$.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction de la grille d'évaluation incluse au devis d'appel d'offres, soit :

Constructions de l'Est (9412-6430 Québec inc.) 68.28 points

	2021-2022	6 898,50 \$ / km	783 324,67 \$
\triangleright	2022-2023	6 898,50 \$ / km	783 324,67 \$
\triangleright	2023-2024	6 898,50 \$ / km	783 324,67 \$
			2 349 974,01 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 07).

Je, Paul Pineault, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. PAUL PINEAULT MAIRE

M. DANIEL HUDON SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL